

Appel à projets
Montage de Formations Ouvertes et
à Distance (FOAD)
2019-2020

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) vise l'amélioration qualitative (en s'alignant aux standards internationaux) et quantitative des formations dans l'enseignement supérieur et l'employabilité des étudiants diplômés en favorisant l'innovation et le développement des usages des technologies dans le domaine de l'éducation à distance afin de mettre en place une offre francophone de qualité partout dans le monde, en établissant une plus grande synergie et une plus forte solidarité active avec les établissements d'enseignement supérieur partenaires.

Dans ce cadre, l'AUF, à travers l'Institut de la Francophonie pour l'ingénierie de la connaissance et la formation à distance (IFIC), lance un appel pour faciliter la création de formations ouvertes et à distance (FOAD)¹ dans la francophonie universitaire.

Les FOAD visent à proposer des formations diplômantes, initiales ou continues, pour des publics géographiquement dispersés dans le monde. Ces formations à distance, ont connu d'importantes évolutions depuis leur lancement. Elles ont permis à plus de 15 000 étudiants d'obtenir un diplôme auprès d'une université membre de l'AUF et plus de 6 000 d'entre eux, issus de plus de 100 pays, ont pu bénéficier d'un soutien financier de l'AUF. Les étudiants inscrits aux FOAD viennent de tous les continents, au-delà même de l'espace francophone historique.

OBJECTIFS	2
CRITERES D'ELIGIBILITE	2
FORMES DE SOUTIEN DE L'AUF	3
CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION	3
LE DOSSIER DE CANDIDATURE	4
LES MODALITÉS DE SÉLECTION	4
LA SOUMISSION DES DOSSIERS	5

¹ **Les Formations ouvertes et à distance (FOAD)** sont des dispositifs pédagogiques et techniques permettant à nos établissements membres d'offrir des formations à l'international, destinées à des publics localisés dans différents pays. Pour faciliter la création et le déploiement des FOAD, l'AUF a mis en place un programme de soutien via des expertises techniques et pédagogiques, des appuis logistiques ou des aides financières, destiné aux établissements membres qui souhaitent développer des FOAD. Ce programme est suivi depuis 2004.

OBJECTIFS

Ces dernières années ont connu une grande effervescence dans le domaine des technologies de l'information et de la communication au service de l'éducation (TICE). De nouvelles modalités technologiques et pédagogiques ont fait leur apparition et elles ont une influence sur la transmission du savoir en milieu universitaire.

Le dispositif d'accompagnement des FOAD vise à susciter la création de diplômes à rayonnement international favorisant l'influence des établissements qui les proposent. Il s'agit également de soutenir des projets de diplôme entièrement à distance, offrant aux étudiants et apprenants en formation continue la possibilité de suivre des enseignements de haut niveau.

A la rentrée 2018-2019, le site Internet de l'AUF consacré aux FOAD (www.foad-mooc.auf.org) propose 57 diplômes à distance délivrés par divers établissements.

Dans ce sens, l'agence apporte son soutien technique, logistique et financier à la création de ces formations.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- seuls les établissements membres de l'Agence universitaire de la Francophonie, hors Union européenne et Amérique du Nord, peuvent présenter un projet (les projets issus d'établissements en Bulgarie et Roumanie sont acceptés);
- le diplôme sera entièrement en langue française (hors modules éventuels spécifiques de langues intégrés dans un cursus);
- l'établissement porteur du projet peut proposer de dispenser son diplôme en partenariat avec un ou plusieurs autres établissements, quel que soit le rattachement géographique. Un partenariat du secteur socio-économique est un atout supplémentaire ;
- la priorité est accordée aux diplômes justifiant d'une forte employabilité, quel que soit leur domaine scientifique et aux projets reposant sur un diplôme « présentiel » existant dans l'établissement porteur du projet ou dans un établissement partenaire ;
- le projet de formation est obligatoirement de niveau licence (L3) ou master (M2) avec des diplômes professionnels de spécialité débouchant directement sur un emploi. Les M1 ne sont pas concernés par cet appel, un accès direct au M2 à distance doit être possible (le M1 peut être proposé en présentiel dans l'établissement);
- la formation est présentée et structurée en crédits (type ECTS) selon le système LMD.

FORMES DE SOUTIEN DE L'AUF

Le soutien de l'AUF aux formations ouvertes à des publics à distance peut prendre plusieurs formes non exclusives. On distingue :

- une expertise technique lors de l'élaboration d'un projet techno-pédagogique offerte par les services de l'AUF, notamment pour les formations requérant des technologies numériques éducatives ;
- une prise en charge d'une expertise lors de l'élaboration d'un projet techno-pédagogique apportée par un membre du réseau d'établissements AUF ;
- un apport financier pour soutenir la création d'un cursus de formation diplômante.
- un soutien techno-pédagogique ou financier à la création d'un nouveau dispositif de formation;
- un accompagnement des formations à distance, quelle que soit leur durée, via la plateforme de gestion intégrée des formations internationales de l'AUF. Cet accompagnement porte sur la diffusion de l'appel à candidatures à l'échelle de la francophonie, l'organisation des sélections par les établissements partenaires, l'encaissement des frais de scolarité en monnaie locale, l'organisation des examens dans les implantations de l'AUF, le reversement des droits d'inscription aux établissements, la promotion des formations, etc. ;
- une aide financière à l'inscription pour les étudiants méritants ainsi que pour les étudiants aux ressources limitées qui ne peuvent supporter la totalité des frais d'inscription.

Les montants financiers accordés à des projets – donnés à titre indicatif car ils sont susceptibles d'évoluer en fonction des ressources et des priorités de l'AUF – portent :

- sur l'aide à l'inscription d'un étudiant méritant d'un montant maximal de 1 000 €. Ce montant qui ne peut dépasser 50% du coût public d'inscription est directement crédité sur le compte de l'établissement et se soustrait au coût d'inscription facturé à l'étudiant ;
- sur une formation, dont le nombre de bénéficiaires d'une allocation d'aide à l'inscription ne peut dépasser 50% des inscrits dans la limite maximale de dix allocations par promotion.

CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION

Conformément aux nouvelles orientations énoncées plus haut, seront pris en compte pour l'évaluation de la proposition (outre la qualité globale du projet):

- l'aspect innovant du projet ;
- la faisabilité technique ;
- le coût de fonctionnement.

Mais aussi :

- l'expérience en matière de FOAD de l'établissement et de l'équipe à l'origine de la proposition ;
- les choix pédagogiques et technologiques explicités ;
- l'existence en présentiel du diplôme proposé ;
- la qualité des descriptifs des cours ;
- la structuration LMD du diplôme proposé ;
- Le public cible proposé ;
- la finalité professionnelle de la formation ;
- l'existence d'un processus qualité de la formation ;
- le nombre de partenaires académiques membres de l'AUF impliqués dans la formation et dont les cotisations sont à jour.

Un co-financement du diplôme par un tiers est un atout considérable.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Un établissement peut soumettre plusieurs projets pour l'appel. Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier à part.

Le dossier de candidature déposé en ligne sur le site web de l'AUF doit comporter :

- une lettre d'engagement de l'établissement d'origine du projet ;
- une lettre de l'enseignant porteur du projet expliquant sa motivation et ses objectifs ;
- le descriptif du(es) partenaire(s) éventuel(s) du projet ;
- les accords de partenariat lorsqu'il existe plusieurs intervenants ;
- le descriptif du projet avec ses finalités notamment professionnelles ;
- une justification de l'employabilité du diplôme proposé ;
- les modalités pédagogiques et d'organisation du cursus relatifs à la formation (la maquette pédagogique) ;
- les curriculum vitae de l'enseignant principal et de l'équipe pédagogique ;
- une fiche précisant l'existence en présentiel du diplôme proposé ;
- une charte de tutorat pour accompagner les étudiants ;
- les modalités de rémunération des tuteurs des différentes formations ;
- les modalités de délivrance des diplômes.

Attention : les dossiers incomplets ne sont pas étudiés.

Les documents doivent être transmis dans un format facilement lisible (pdf, doc, odt).

LES MODALITÉS DE SÉLECTION

L'examen des candidatures est assuré par le Collège Scientifique et Pédagogique de l'IFIC qui formule une proposition à l'intention du Conseil d'Administration de l'IFIC. Une décision sera par la suite arrêtée conjointement avec le recteur de l'AUF, en fonction des

recommandations et des enveloppes budgétaires disponibles, du montant alloué à chaque projet.

LA SOUMISSION DES DOSSIERS

La date limite de soumission des dossiers de candidature est le 31 Mars 2019.

Les dossiers doivent être déposés uniquement sur : <https://formulaire.auf.org>

Pour toutes vos questions et demandes d'informations complémentaires, vous pouvez écrire à : appel-foad@auf.org